



Conseil Communal
de Gimel

Le 22 juin 2011

**Municipalité de la Commune de
1188 Gimel**

EXTRAIT

du procès verbal du Conseil Communal, séance du 21 juin 2011

Présidence : M. Simon Renaud, Président

Le Conseil communal de Gimel,

VU le préavis municipal n° 1-2011 relatif à l'aménagement du chemin
des Ânes,

OUI le rapport de la commission chargée de cet objet et

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'adopter le projet d'aménagement du chemin des Ânes tel qu'il a été soumis à l'enquête publique du 19 novembre au 20 décembre 2010, l'approbation du Département compétent étant réservée (art. 61 et 61a LATC) ;
- de lever les oppositions et observations suscitées par ce projet et adopte les projets de réponses proposés par la Municipalité dans son préavis No 1-2011, le Département compétent étant chargé d'en assurer la notification conformément à l'art. 60 LATC ;
- d'autoriser la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ce projet à terme selon les conditions de la convention qui lie la société simple des Ursins et la Commune de Gimel et le cas échéant, à plaider devant toute instance, si nécessaire.

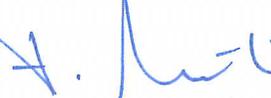
Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2011

Le Président


Simon Renaud



Le secrétaire


François Marti